

MOTION DU COMITE DE PILOTAGE VITI-VINICOLE

Les membres du Comité de Pilotage Viti-Vinicole Rhône-Alpes réunis en assemblée le 25 juillet 2007 à Suze la Rousse ont adopté, à l'unanimité, une position officielle sur la réforme de l'OCM VINS telle qu'elle a été proposée par la Commission européenne le 4 juillet 2007.

Constatant que la proposition ainsi formulée met en péril les intérêts de la viticulture française et européenne,

Constatant que la proposition de réforme de la Commission ne répond pas à l'objectif de rendre la viticulture européenne compétitive sur le marché mondial,

Constatant que la Commission n'a pas tenu compte des remarques et propositions faites tant par le Parlement européen, que par les différentes organisations professionnelles européennes,

Le Comité de Pilotage Viti-Vinicole rappelle qu'il s'oppose fermement à :

- la libéralisation des plantations ;
- à l'arrachage massif, sans encadrement ;
- à la suppression des mesures de gestion de crise, en l'absence d'alternative ;
- à la suppression des règles d'étiquetage qui pourrait entraîner la confusion entre vins avec indication géographique et vins sans indication géographique ;
- au transfert des compétences du Conseil à la Commission.

Le Comité de Pilotage Viti-Vinicole affirme la nécessité :

- de maintenir les pratiques œnologiques traditionnelles existantes, et d'encourager les pratiques œnologiques à venir
- de créer un Observatoire de la Viticulture Européenne, outil indispensable à la prise de décision.

Le Comité de Pilotage Viti-Vinicole accueille favorablement la proposition de développer la promotion des vins dans les pays tiers, mais affirme la nécessité d'assurer également la promotion des vins sur le marché européen, de même qu'il salue l'initiative de la Commission de renforcer les pouvoirs des interprofessions.

Le Comité de pilotage viti vinicole Rhône Alpes est composé de l'ensemble des organismes de la filière Vins de la Région Rhône Alpes (syndicats de producteurs, négociants, fédérations de caves, chambres d'agriculture, ...)

Lors de sa dernière assemblée plénière, une motion a été adoptée, à l'unanimité ; contre la proposition de réforme de l'OCM telle qu'elle a été présentée par la commission européenne.

Cette motion, dont le texte suit, a été relayée auprès de l'Association des Régions Européennes Viticoles (AREV)* qui a tenu son conseil international en Roumanie le 5 septembre dernier.

Cette résolution très proche de la motion adoptée en Rhône Alpes met l'accent sur le refus de libéralisation du système des plantations, et demande le maintien des pratiques et usages traditionnels dans les régions.

En ce qui concerne l'arrachage, il est demandé à ce que la gestion en soit assurée par régions de production.

*L'AREV est l'organisation politico-professionnelle des régions viticoles d'Europe et leur porte-parole aux niveaux européen et international. Sa mission est de défendre et promouvoir la viticulture européenne dans le processus politique ainsi que de développer la subsidiarité, le fait régional et la coopération interrégionale. 65 régions de 14 pays européens sont actuellement membres de l'AREV.